



**COMITE DEPARTEMENTAL
HANDISPORT DU GARD**
10ème RAID PLEINE NATURE
13 et 14 mai 2017

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

(A rendre au plus tard le jour de l'épreuve et daté de moins de 1 an)

Je soussigné(e) :

....., **docteur en médecine,**
certifie avoir examiné ce jour :

M., Mme ou Mlle dont l'état de santé
ne présente aucun signe clinique décelable contre indiquant la pratique des
épreuves de manifestations multisports de nature (Raids multisports*)

*Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non motorisées. Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés peuvent varier considérablement d'une épreuve à l'autre. Il est donc recommandé aux pratiquants de décrire le plus précisément possible au praticien, les caractéristiques du ou des raids auxquels il souhaite participer.

Activités sportives de base

(cocher les activités pouvant être pratiquées par le patient)

- Trail / Course à pied
- Cyclisme sur route / Tout Terrain
- Canoë / Kayak
- Course d'orientation / joëlette
- Tirs à l'arc/laser/sarbacane

Nombre d'activités cochées :

Date :

Signature et Cachet du médecin

L'article L 231-2 du Nouveau Code de la Santé Publique prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés.

En application de l'article L.231-2 de ce Code, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après un « examen médical Approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre indication temporaire ou définitive.